



# AFGSU SSE annexe 3 : Prise en charge d'une urgence collective en pré-hospitalier

Action DPC N° 14962325003



Programme de formation SSE 2025

## Renseignements et inscription

### CESU 67

10 rue Hannah ARENDT  
67200 Strasbourg  
[cesu67@chru-strasbourg.fr](mailto:cesu67@chru-strasbourg.fr)

☎ : 03 69 55 31 10  
☎ : 03 69 55 32 21

Pour les personnes en situation de handicap, vous pouvez contacter le référent handicap pour s'assurer de l'adaptation des conditions de formation à vos besoins

Contact référent handicap :  
[Mission.handicap@chru-strasbourg.fr](mailto:Mission.handicap@chru-strasbourg.fr)

**DATADOCK : DD 0007359**  
**Organisme formation : HUS**  
**Enregistré : 4267P003067**

## Durée de la formation :

½ journée soit 3h30  
**Horaires :** 9h à 12h30

## Dates :

Lundi 3 février 2025

## Date limite d'inscription :

1 mois avant le début de la formation

## Coût de la formation :

Tarif individuel : **100 €**

Possibilité de restauration sur place  
Une convention sera établie avec les Hôpitaux Universitaires de Strasbourg

8 à 12 personnes par groupe



**40 formés en 2023 et 2024**



**99 % de satisfaction en 2023 et 2024**

## Objectifs pédagogiques

- Connaître le plan ORSEC NOVI et son articulation avec le dispositif ORSAN et le plan AMAVI
- Identifier le rôle du SAMU, des SMUR, de la CUMP et de l'ARS dans l'organisation du plan ORSEC NOVI
- Connaître les principes de régulation médicale des urgences collectives
- Connaître les principes de triage et d'initiation du parcours de soin des patients dans le cadre de la régulation médicale
- Connaître les techniques de prise en charge des victimes notamment les spécificités pédiatriques
- Connaître les modalités de traçabilité des victimes (SINUS/ SIVIC) et connaître les principes d'identité-vigilance
- Connaître la composition et les modalités de déploiement PSM
- Connaître les principes de l'information des proches des victimes et de l'annonce des décès
- Identifier les troubles psychiques post-traumatiques chez les victimes et parmi les personnels et professionnels de santé intervenants

*Conformément à l'arrêté du 1er juillet 2019 modifiant l'arrêté du 30 décembre 2014 relatif à l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence*

## Personnels concernés

Personnels et professionnels de santé du SAMU-SMUR

## Prérequis

Etre titulaire de l'AFGSU 1 ou 2 ou du recyclage datant de moins de 4 ans

## Contenu de la formation

Adapté aux besoins des participants et à leur exercice professionnel

## Méthodes et moyens pédagogiques

Méthodes de pédagogie active permettant l'expression de l'apprenant et la construction du savoir théorique et pratique :

- Etudes de cas
- Analyses de situations professionnelles
- Mises en situations simulées et ateliers pratiques

## Evaluation des acquis

Evaluation formative au cours d'activités réflexives tout au long de la formation, quiz, guide d'aide à la progression

## Evaluation de l'action

Evaluation à chaud de la qualité de la formation par les apprenants par un questionnaire d'évaluation de niveau 1 et 2 sur l'échelle de KIRCKPATRICK

## Intervenants

Formateurs CESU spécialisés dans l'urgence et la pédagogie et experts du contenu

## Coordinatrices

Mme Emmanuelle DEUTSCH et Mme Isabelle BORRACCIA



**Responsable médicale : Dr Caroline BLETTNER - IADE enseignante référente : Mme Isabelle BORRACCIA**

FP\_Version 3